

# SURETE CONTROLES DE SURETE SUR LE FRET ET LES ENVOIS POSTAUX 11.2.3.9 (autres que l'inspection filtrage)

Durée de la formation : **3,5 H** (initiale et périodique)

Validité : **5 ans**

## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement.
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

## METHODE PEDAGOGIQUE

Cours théorique (maximum 12 stagiaires)

## VALIDATION

- Test sous forme de QCM et questions ouvertes
- Note minimale exigée : 12/20
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation

## PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé de la réception, du conditionnement, de la manutention et de l'acheminement à l'avion, de la manipulation du fret et des envois postaux. Personnel chargé de la vérification de l'intégrité et de la surveillance du fret. Personnel chargé de l'établissement de la documentation de sûreté.